

Objectifs de la formation : Faire acquérir à l'apprenant une aptitude professionnelle dans le domaine de la prévention du risque électrique

Objectifs pédagogiques : l'apprenant devra être capable d'exécuter en sécurité des opérations d'ordre électrique dans le respect des prescriptions de sécurité électrique pour les personnes habilitées

Pré requis : Connaissances avérées en électricité

Public : Personnel électricien

Durée : 3 jours soit 21h

Méthodes pédagogiques : Formation théorique avec alternance de formation pratique sur installations du client ou sur maquette pédagogiques

Evaluation de la formation : Tests théorique et pratique en vue de délivrer l'habilitation
Une attestation d'évaluation est remise aux stagiaires et un avis après formation est envoyé à l'employeur afin de délivrer l'habilitation

Opérations et tâches :

- Opération d'intervention générale d'entretien et de dépannage sur des circuits (maxi 1000v et 63A courant alternatif) : recherche de pannes, réalisations de mesures, essais, manœuvres ; remplacement de matériels défectueux : BR
- Opérations de travaux sur les ouvrages et installations électriques : création, modification d'une installation ; remplacement d'un coffret, armoire : B1, B1V, B2, B2V
- Opérations de consignation d'un ouvrage ou d'une installation électrique : BC

Rappel : l'employeur doit s'assurer que le travailleur a toujours les compétences et aptitudes nécessaires pour réaliser en sécurité les tâches confiées dans son environnement de travail.
La périodicité recommandée est de 3 ans .

Contenu de la formation

Thèmes communs à tous les titres d'habilitation

- Analyse des accidents et presque accidents : processus et conséquences avérées ou potentielles (*discussion entre les membres du groupe*)
- Les pratiques professionnelles
- Rappel des effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlures,
- Habilitations : principes, symboles, limites et formalisation

Thèmes spécifiques B1 – B1V – B2 –B2V – BR – BC – BE Essai, Mesurage, Vérification

- Zones d'environnement et leurs limites
- Habilitations : limites, analyse des risques et mesures de prévention des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention
- Protection collective : mesures, équipements et signalisation

- Equipement de protection individuelle
- Equipements de travail utilisés : risques et mise en œuvre
- Mise en sécurité d'un circuit : Mise hors tension, VAT, consignation, mise hors portée
- Documents applicables dans le cadre d'une opération : instruction de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, certificat pour tiers, avis de fin de travail...)
- Mesures de prévention à appliquer lors d'une opération
- Induction et couplage capacitif et mesure de prévention associée
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques

Test d'évaluation des savoirs et savoirs Faire (théorique et pratique)

A l'issue de la formation, le formateur rédige « un avis après formation »